

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 56 (1959)
Heft: 12

Rubrik: Société romande d'apiculture ; Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis administratifs

PANONCEAUX - RÉCLAME

La vente des miels de la récolte 1959 s'avère plus difficile qu'on ne le pensait, aussi chacun doit-il apporter sa collaboration afin d'en faciliter l'écoulement. C'est pourquoi le comité central, comptant sur le dévouement des présidents des sections, a décidé de leur adresser un certain nombre de panonceaux - réclame. C'est le moment de les utiliser. Les comités des sections les distribueront, au mieux, chez les négociants de leur région qui vendent nos miels.

(Voir les Conseils aux débutants.)

Les panonceaux - réclame seront facturés à fr. 0.50 et non à fr. 1.—, comme l'indiquait le numéro de novembre.

Le Comité.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Dans le numéro de novembre il s'est glissé une erreur quant au nombre de volumes de notre bibliothèque ; c'est 2.000 qu'il faut lire, et non 200.

Sa constitution détaillée est la suivante :

1. Travaux divers (traités en plusieurs langues, élevage de reines, produits du rucher, maladies, etc., etc...

Volumes de plus de 100 pages	956
Brochures de moins de 100 pages	397
Volumes de revues apicoles	890
<i>Total des volumes et brochures</i>	<i>2243</i>

Le catalogue, en vente au prix de fr. 3.—, contient l'effectif de notre bibliothèque classé par matières.

J. Dietrich.

AUX CAISSIERS DES SECTIONS

Messieurs et chers collègues,

Une fois encore, voici venu le moment de boucler les comptes de l'exercice en cours et de se préparer pour le prochain. Je vous rappelle que la cotisation reste fixée à fr. 7.50 et est à verser à la caisse centrale pour le 31 janvier (art. 40).

Pour ce qui concerne la clôture de cet exercice et l'ouverture de celui de 1960, je me permets donc de vous expédier les formulaires nécessaires, formulaires à retourner comme suit :

Pour le 15 décembre 1959.

Formulaire blanc (1 exempl.). Liste des nouveaux membres pour l'exercice 1960. Ceux déjà annoncés jusqu'ici doivent figurer sur cette liste avec la mention « Déjà annoncés ». Le journal de janvier sortant généralement à fin décembre, leur adresse doit pouvoir être annoncée assez tôt à l'imprimerie.

Formulaire rose (1 exempl.). Relevé de tous les membres annoncés au cours de ce dernier exercice, soit dès le 15 janvier 1959.

Pour le 15 janvier 1960.

Formulaire bleu (2 exempl.). Liste de tous les sociétaires ayant quitté la section en 1959 (décès, transferts, démissions, radiations). Sont considérés comme ne faisant plus partie de la section, tous les sociétaires n'ayant pas acquitté leur cotisation au 15 janvier 1960. Ils doivent donc figurer sur cette liste.

Formulaire blanc (1 exempl.). Eventuellement, complément de la liste des nouveaux membres pour 1960.

Décompte annuel (1 exempl.). Donnant au 15 janvier l'effectif exact des membres de la section (cotisations payées ou à payer à la caisse centrale pour l'exercice 1960). Composition du Comité de section.

Je vous rappelle que, en cas de transfert de l'un de vos membres dans une autre section, sa fiche individuelle doit être envoyée directement à sa nouvelle section qui recevra ainsi tous renseignements utiles (entrée dans la Romande, passage dans diverses sections, gobelet délivré, etc., etc.).

J'espérais pouvoir faire l'expédition de la ristourne pour nouveaux membres en novembre. Malheureusement, quatorze sections n'ont pas encore retourné le formulaire demandé pour le 15 octobre, ceci malgré mon rappel dans le journal de novembre. Que les sections défaillantes se mettent en ordre au plus tôt, sinon nous renoncerons à leur faire un versement en 1959.

Voulant espérer que chacun de vous aura à cœur d'être prêt pour les dates indiquées plus haut, je vous prie, Messieurs et chers collègues, d'agréer les salutations les plus cordiales du

Caissier central.

Renouvellement des abonnements individuels

Les abonnés individuels au « Journal Suisse d'Apiculture » désirant renouveler leur abonnement pour 1960 sont instamment priés de bien vouloir payer, **dès maintenant**, en versant au compte de

chèques postaux II. 1480 et avant le 10 janvier, la somme de :

Abonnés suisses Fr. 7.50 Abonnés étrangers Fr. 8.—
cela pour éviter une interruption dans le service du journal.

Dès janvier, les abonnements suisses, plus les frais, seront pris en remboursement. Quant aux abonnements étrangers impayés en janvier, nous nous verrons dans l'obligation d'en suspendre le service.

Chers abonnés, simplifiez le travail des facteurs et celui de l'administration du journal en faisant un versement postal et en inscrivant, au dos du coupon, vos nom, prénom et adresse complète très lisiblement. (Compte de chèques postaux : Sté Romande d'Apiculture No II. 1480.)

Nous vous en remercions par avance.

Cet avis ne concerne pas les apiculteurs membres d'une section de la Romande.

L'administrateur.

Assurance « Vols et Déprédations »

Le préposé aux assurances de la SAR rappelle aux sociétaires les prescriptions contenues dans le règlement « Vols et Déprédations » :

a) *Prime de base* : Fr. 1.— pour tous les membres ; cette prime est comprise dans la cotisation de la Romande.

b) *Surprime* :

par membre possesseur de 11 à 20 ruches	Fr. 1.—
» » 21 à 30 » »	2.—
» » 31 à 40 » »	3.—
» » 41 à 50 » »	4.—
» » 51 et plus »	5.—

Ces surprimes sont à verser au caissier central, compte de chèques No II. 1480, pour le 1er janvier de chaque année, et les quittances postales servent de pièces justificatives, soit pour l'assureur, soit pour l'assuré. Les surprimes fixées pour les ruchers supérieurs à 10 colonies sont facultatives ; par contre, si la surprime n'est pas réglée, les indemnités ne seront versées que selon le principe de la sous-assurance, c'est-à-dire qu'un membre possesseur de :

11 à 20 ruches	ne touchera en cas de sinistre que $\frac{1}{2}$ du dommage
21 à 30 » »	$\frac{1}{3}$ »
31 à 40 » »	$\frac{1}{4}$ »
41 à 50 » »	$\frac{1}{5}$ »
51 et plus » »	$\frac{1}{6}$ »

En 1959, plusieurs sinistrés avaient négligé de régler la surprime en temps voulu, et ont par conséquent vu leur indemnité réduite suivant l'échelle ci-dessus. Vu la modicité des surprimes, il est dans

l'intérêt de tous les apiculteurs possédant plus de dix colonies de s'en acquitter d'ici à fin décembre, auprès de notre administrateur M. M. Soavi, à Gingins (Vaud); compte de chèque postal No II. 1480, en ayant soin, afin d'éviter des recherches fastidieuses, de *mentionner leur numéro matricule* (numéro figurant dans l'adresse du Journal) *au talon du chèque.* Broquet.

Mélilot blanc

Les apiculteurs ou négociants qui auraient de la graine de Mélilot blanc à vendre sont priés de donner leur adresse à M. Fortuné Ridoux, à Lentigny FR.

La graine de Mélilot blanc peut être obtenue chez Tschirren-Graines, Grand-Rue 82, à Morges.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour décembre 1959

La première neige blanchit nos Préalpes et a même fait son apparition, bien furtive il est vrai, jusqu'en plaine. Un premier assaut... qui sûrement ne restera pas sans lendemain. L'automne, d'une rare beauté, a pris fin et comme à regret, les feuilles si splendiblement colorées, rejoignent silencieusement la terre. Le rédacteur de la page « Conseils au débutants » envie leur silence, car, croyez-le, il est bien entrepris pour vous conseiller quelque chose à faire au rucher en ce mois de décembre 1959.

Jusqu'à ce jour, malgré le brouillard, de belles sorties ont eu lieu et l'hivernage doit être excellent. Dans un mois ou six semaines, nos avettes se prépareront déjà à reprendre soin de la ponte de leur reine. Nous n'avons qu'à souhaiter que la température se maintienne, sans sautes d'humeur qui viennent désagréger le groupe bien formé de nos amies. Malgré les meilleurs isolants, il se produit inévitablement une perte de chaleur. Ainsi, dans une bonne ruche, la température peut tomber du maximum au minimum en 13 ou 16 heures (+ 28° C à + 18° C). Sitôt que la température a atteint le minimum de + 18° C, les abeilles se mettent à consommer de nouveau. La température s'élève alors rapidement jusqu'à + 28° C et la tranquillité régnera dans la ruche de 13 à 16 heures. Certains rayons jouent un rôle très important pour la conservation de la chaleur pendant l'hivernage : ce sont ceux de 3 à 7 ans.

Les rayons plus âgés ou plus jeunes doivent être éliminés du centre de la colonie. La particularité des rayons de 3 à 7 ans est d'emmagasiner la chaleur superflue et de la rendre en temps opportun. On peut établir un parallèle entre ce phénomène physique et les éléments d'un accumulateur électrique. Les plaques de plomb neuves de ces éléments emmagasinent beaucoup moins d'électricité que les plaques anciennes et sont plus vite épuisées.

Combien de bons apiculteurs sont frappés de voir les négligents ne changeant que rarement les rayons de leurs ruches et qui, pourtant, possèdent de belles colonies au printemps. En résumé, les vieux rayons de plus de sept ans doivent être mis à la fonte et ceux de moins de trois ans seront placés en dehors du nid d'hivernage.

La perspective d'un renouveau déjà prochain dans la vie de nos colonies doit vous rendre attentifs à préparer dès maintenant tout ce qu'il faut pour la prochaine campagne : faites la révision de vos ustensiles, de vos rayons, de vos ruches et ruchettes de réserve, etc. Si vous travaillez le bois, c'est une intéressante occupation que de préparer tout un outillage, alors qu'au printemps il faut « rager » parce que telle ou telle chose manque, ne joue pas ou a subi « des ans l'irréparable outrage ». Mais recevez ce conseil bien convaincu : Si vous n'êtes pas très bien outillé, très habile à travailler le bois, si vous n'avez pas du bois de première qualité, ne croyez pas faire une économie en faisant vos ruches vous-même. Nos spécialistes travaillent aujourd'hui avec de tels outils, avec une telle précision et je puis dire avec une telle conscience, qu'ils livrent leur matériel à des conditions si favorables, que si vous savez vraiment établir votre prix de revient, vous vous hâterez de commander vos ruches à l'un de ces fabricants. Commandez donc dès maintenant ce qui vous est nécessaire, vous serez sûrs d'être servis à temps et vous faciliterez ainsi la tâche de vos fournisseurs.

Panonceaux - réclame de la SAR :

Bonne année apicole, certes ; mais il faut écouler le miel et ce n'est pas toujours facile. Une intelligente et persévérante réclame peut y contribuer grandement. A cet effet, la SAR met à disposition des sections, des apiculteurs et des commerçants vendant du miel contrôlé, de magnifiques panonceaux-réclame au prix de fr. 0.50 (voir communication officielle). Faites-en un large usage ; vous contribuerez ainsi à l'écoulement de votre miel, écoulement mis en danger par l'importation de miel étranger vendu à un prix nettement inférieur dès le 1er janvier 1960. Et voilà... c'est tout pour cette fois. Décembre est là ! Malgré la lourdeur du temps présent, malgré les angoisses, les soucis, les tourments de tous gen-

res imposés à chacun, les jours passent, passent, s'envolent, et nous serions tentés de répéter avec Lamartine :

O temps suspends ton vol

Et vous, heures propices, suspendez votre cours !

Parler abeilles, c'est espérer ! Y a-t-il autre chose de bon que l'espérance et la foi, et toutes deux ne sont-elles pas une seule chose ?

Joyeux Noël, bonne année à tous et que vos vœux soient comblés !

Lentigny, le 15 novembre 1959.

F. Ridoux.



DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

Erratum : page 306, No nov., 12e ligne : lire « ... sous l'œsophage vous trouvez les glandes thoraciques ».

Echos du XVII^e Congrès international d'apiculture de Rome

Résumé de diverses communications

PROBLÈMES DE L'ÉLEVAGE DE REINES ET DE LA PRODUCTION DE GELÉE ROYALE

par Gian Pietro PIANA, *Bologne (Italie)*

Certains problèmes techniques et économiques de l'élevage des reines sont illustrés et discutés du point de vue de l'éleveur commercial (le rapporteur dirige un des plus importants élevages d'abeilles reines en Italie).

En particulier, l'auteur s'arrête à considérer le problème sanitaire et celui de la sélection.

Sans aucun doute le commerce des reines représente un grand danger pour la diffusion des maladies infectieuses et les infections des abeilles ; d'ici la nécessité d'un contrôle sanitaire sévère qui puisse exclure ce danger de la manière la plus absolue. Les éleveurs italiens, grâce à l'appui des autorités responsables de leur pays, ont réalisé ce contrôle ; toutefois une réglementation internationale de cette matière serait souhaitable.

En ce qui concerne les critères auxquels, dans la formulation de son programme de sélection, doit s'inspirer l'éleveur, l'auteur indique brièvement la complication que les exigences d'une large part des acquéreurs étrangers de reines italiennes représentent, car